

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 mars 2025

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 21/03/2025

Présents : 15

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 5

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Josian CABROL, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Louis LAFAURIE, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Catherine SONZOGNI, Didier VORDY

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Représentés : Francis BOUTES par Martine GIL, Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS, Catherine COMBES par Marie-Pierre PONS, Mariette COMBES par Christian BIES, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés : Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Julian GUIRAUD, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Décision Modificative n° 1

Afin d'ajuster les comptes sur le résultat de fonctionnement du compte administratif 2024, il convient d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :

		DÉPENSES	RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté		411 624.99
6161	Multirisques	3 000.00	
617	Études et recherches	40 000.00	
6188	Autres frais divers	100 000.00	
6388	Autres droits	60 000.00	
6488	Autres charges	120 000.00	
65888	Autres charges diverses de gestion courante	60 000.00	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôt	11 624.99	
673	Titres annulés	17 000.00	
TOTAL :		411 624.99	411 624.99

Le Président propose à l'Assemblée de voter les transferts de crédits indiqués, ci-dessus, et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, vote les transferts de crédits indiqués ci-dessus et l'autorise à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 28 mars 2025

Le Président,
Jean ARCAS

